



## Projet de loi HPST : Les séropositifs en colère !

**Le projet de loi Hôpital, patients, santé et territoires (HPST) est en cours d'examen depuis de longs mois ; les débats ont récemment débuté au Sénat. Nos associations de lutte contre le sida, qu'elles aient soutenu ou critiqué ce texte dans ses versions initiales, souhaitent aujourd'hui, ensemble, faire part de leur colère !**

La dernière version du texte occulte les revendications des associations de lutte contre le sida et compromet les quelques avancées que laissait espérer cette réforme. En effet, elle nie la place des malades dans l'organisation de la santé à l'hôpital ; elle entrave la conduite des actions d'accompagnement et l'éducation thérapeutique (ETP) ; elle démantèle le dispositif contre les refus de soins qui leur aurait permis de faire valoir leur droit fondamental à être soigné.

### ***Démocratie sanitaire, éducation thérapeutique et refus de soins : des espoirs envolés***

La version du texte examinée par le Parlement en ce moment se focalise sur la gouvernance et la répartition des pouvoirs à l'hôpital. Mais, alors que l'équilibre des pouvoirs doit être pensé avec l'ensemble des acteurs de la prise en charge globale, le texte remanié procède à la mise à l'écart des usagers et des élus locaux. Une telle restriction contredit profondément le principe de démocratie sanitaire.

S'il est heureux que le projet de loi HPST puisse enfin reconnaître la place importante de l'éducation thérapeutique (ETP) et des actions d'accompagnement des personnes dans la prise en charge des maladies chroniques, il devrait également :

- Allouer un dispositif financier suffisant à la hauteur de l'enjeu par la création d'un Fonds National de l'éducation thérapeutique.
- Permettre aux associations de malades d'initier, de mettre en oeuvre et d'animer des programmes d'éducation thérapeutique (ETP) et de soutien en partenariat avec les professionnels de santé. Les malades sont les principaux concernés par la vie avec une pathologie et la prise des traitements. Une alliance médecins/malades garantirait au mieux l'efficacité des programmes.

Le texte présenté au vote des sénateurs a balayé ces espoirs : il ne prévoit toujours pas la création d'un fonds ETP et met le médecin au centre de l'éducation thérapeutique et des actions de soutien. Cette médicalisation met radicalement en cause ce qui fonde nos pratiques depuis le début de l'épidémie : la mise en oeuvre de programmes conçus par les personnes touchées pour leurs pairs !

Le projet de loi permettait également de prendre en considération les « refus de soins » dénoncés par les associations de défense des droits des malades depuis de nombreuses années. Qu'elles soient bénéficiaires de la CMU ou de l'AME, les premières victimes de refus de soins sont souvent les personnes les plus précaires.

L'Assemblée Nationale avait déjà repoussé l'aménagement de la charge de la preuve, tel qu'il était prévu dans le projet mais avait au moins retenu des actions de testing auprès des professionnels pour démontrer les refus de soins. Le dispositif demeurerait incomplet pour lutter efficacement contre les refus de soins, mais c'était mieux que rien. Témoins au quotidien dans nos associations des refus de soins, le testing est un outil indispensable pour dénoncer et lutter efficacement contre cette violation du droit fondamental qu'est l'accès aux soins. Dans le texte présenté au Sénat, la possibilité de mener des actions de testing a été purement et simplement supprimée : il ne reste qu'une coquille vide du dispositif !

**Le projet de loi HPST initial aurait pu permettre des avancées favorables à l'accès aux soins. Au final, les modifications apportées écrasent les minces espoirs qu'il avait suscités : toutes nos associations s'opposent désormais à son adoption en l'état !**

### **Contacts presse**

AIDES	Fabrice Pilorgé	06 34 36 04 10	<a href="mailto:fpilorge@aides.org">fpilorge@aides.org</a>
UNALS	Corinne Taéron	01 44 93 29 21	<a href="mailto:info-vih@arcant-sante.org">info-vih@arcant-sante.org</a>
Sidaction	Francis Gionti	01 53 26 45 64	<a href="mailto:f.gionti@sidaction.org">f.gionti@sidaction.org</a>